

PARTICULIERS

ADDENDUM À partir du 5 octobre 2026

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2026



Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026 : il modifie les frais de succession.



Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026*.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 10 000,00 €

GRATUIT

Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000,00 €

1% du montant total
des soldes des avoirs
dans la limite du montant
fixé par la réglementation**

* Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes à titre particulier et/ou professionnel.

** Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement (857,00 € au 29/12/2025)

Document informatif à vocation non-publicitaire

BANQUE CHALUS - Siège Social : 5, place de Jaude - 63000 Clermont-Ferrand.

Société Anonyme au capital de 24 345 000 euros - Siren 855 201 018 RCS Clermont-Ferrand
N° de TVA intracommunautaire FR 14 855 201 018 - Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 023 040

(www.orias.fr) - Contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Identifiant CITEO : FR234316_01FCWE